

# L'appropriation discursive et pratique du concept de développement durable par des GACEURS et des bénévoles/travailleurs du commerce équitable, vers un imaginaire critique partagé ?

Séverine Thys<sup>1</sup>

## Introduction

Cette contribution tente d'interroger les controverses et tensions naissant entre préoccupations sociales, environnementales et économiques [SEE] dont la soutenabilité est à l'origine d'un développement durable [DD]. Concept flou, ce dernier est devenu une sorte de « fourre-tout », s'apparentant plus à un synonyme de l'intérêt général (Brunel, 2004) ou à un catalogue de bonnes intentions qu'à un véritable cadre théorique auquel se référer. Il devient de ce fait difficilement mobilisable, pour les chercheurs comme pour les acteurs s'en revendiquant. Le postulat ici endossé sera dès-lors celui d'une définition inductive, à partir des représentations et actions d'acteurs d'économie dite alternative<sup>2</sup>, dont la conception d'une soutenabilité SEE peut-être retracée dans les propos. Le DD n'est donc pas utilisé comme un référentiel pour analyser les discours et actions des acteurs, ou telle une norme à partir de laquelle les évaluer, mais est plutôt identifié comme naissant de leur légitimité, comme englobant leur grammaire de principes de justifications. L'idée d'un développement soutenable se dévoile en filigrane de leurs propos, sans jamais être toutefois mentionnée telle quelle. L'analyse ici proposée n'était d'ailleurs pas, à l'origine, motivée par une exploration de la perception du DD, mais bien focalisée sur des questions de critiques motivant l'engagement d'acteurs, et sur leurs forces potentielles à devenir un jour un mouvement social et politique. Ce n'est qu'à la lecture de l'analyse que le concept de DD a semblé émerger comme une voie d'entrée intéressante, à explorer pour un travail futur, qui reste d'ailleurs largement à accomplir.

En fait, s'interroger sur l'articulation entre dimensions SEE renvoie à des questions de coordinations entre principes communs mais multiples, aux désaccords naissant de cette diversité et aux compromis qui peuvent en émerger. Dès lors, utiliser l'approche de la sociologie pragmatique, aussi appelée sociologie de l'accord ou des épreuves, devient pertinent. C'est donc cette grille méthodologique qui est choisie pour analyser les données. En outre, cette approche à la particularité de « donner la parole aux acteurs », insérés dans des situations et capables de porter un regard réfléchi sur celles-ci et leurs actions (Boltanski and Chiapello, 1999,

---

<sup>1</sup> Séverine Thys est assistante et doctorante au Centre d'Economie Sociale, HEC-Ulg. Elle est titulaire d'un master en sciences de la population et du développement et d'un master en sciences économiques. (severine.thys@ulg.ac.be)

<sup>2</sup> Par « alternatives économiques », il est entendu toutes formes de pratiques économiques non prioritairement capitalistes, non orientées vers la maximisation des profits.

Boltanski and Thévenot, 1991). Elle cherche à mettre en évidence comment et pourquoi les personnes, aptes à justifier et à donner un sens à leurs actes et pensées, s'engagent dans l'action, en tenant compte des dimensions subjectives et objectives, individuelles et collectives à l'œuvre. Ce présupposé méthodologique va ainsi de pair avec l'ambition de fonder une définition de chaque axe du DD à partir des propos des acteurs et de leur propre perception, comme construit collectif et forme d'appropriation par « le terrain ». En résumé, l'analyse cherche à savoir si les motivations des acteurs à participer à des « alternatives de consommations<sup>3</sup> », puisées dans une critique de la société, relèvent d'une conception d'un DD, peut-être encore larvée mais disposant potentiellement d'une capacité fédératrice. Elle interroge les légitimations avancées par les consom'acteurs. Dans quelles critiques puisent-ils les ressorts de leur action ? Les principes du DD pourraient-ils en devenir un terreau commun de revendications mobilisables ? Selon quelle définition de la soutenabilité SEE ? Le DD constitue-t-il une forme de nouveau compromis à partir duquel une critique commune pourrait émerger, fondatrice d'un nouveau projet de société, d'un nouvel accord pour sa gestion future ? Est-il potentiel pourvoyeur d'un ordre de grandeur partagé à l'aune duquel résoudre les controverses naissantes, notamment entre préoccupations SEE ? Toutes ces questions ne vont bien sûr pas être résolues par cette seule contribution. Mais c'est dans ce cadre interrogatif que l'analyse va chercher à se déployer.

Avant de présenter plus en détails le « terrain » étudié, la méthodologie adoptée et la grille théorique utilisée, cet exposé va s'attacher à expliquer pourquoi il est important de concevoir le DD comme un concept tridimensionnel, et pourquoi des initiatives économiques relevant de l'Economie Sociale – dont les organisations étudiées sont parties intégrantes – sont particulièrement adaptées et pertinentes pour l'analyse d'un DD « mis en pratique dans des initiatives concrètes ». Les résultats de l'enquête seront par la suite mobilisés pour lancer des pistes de réflexions autour des questions ici présentées.

## Clarifications conceptuelles : développement durable et économie sociale.

### Légitimité d'une conception tridimensionnelle du DD

---

<sup>3</sup> Par « formes alternatives de consommation » sont désignées toutes formes de consommation de productions artisanales, de commercialisation hors circuits de la « grande distribution », de consommation citoyenne, etc. Voir MARCHAND, A., CONINCK, P. D. & WALKER, S. 2005. La consommation responsable : perspectives nouvelles dans les domaines de la conception de produits. *Nouvelles pratiques sociales*, 18, 39-56, ibid.

Concept défini par le rapport Brundtland en 1987, le développement durable doit « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Brundtland, 1987: 40). Ce « programme » est généralement conçu en trois axes : social, économique et environnemental. Justice sociale, soutenabilité écologique et viabilité économique constituent dès lors trois critères à remplir. Le concept de besoins, et particulièrement des besoins des plus démunis, y est central, conjointement avec la nécessité d'inclure dans nos modes d'organisations sociétales les paramètres environnementaux limités et leurs capacités bornées à assurer une prospérité future, dans l'état de nos techniques et structures sociales (Brunel, 2004)<sup>4</sup>.

Toutefois, à l'heure d'aujourd'hui, la dimension écologique, voire même un certain catastrophisme environnemental, tend à prendre le pas sur les portées sociales du développement, pourtant intimement liées. Le développement n'a en effet de sens que dans un contexte d'humanité ; sans l'homme et la société le concept même de développement n'a aucune pertinence, le développement ne se réalisant que pour et par les hommes. Préserver la nature pour elle-même n'a pas de portée hors contexte social, la nature ne se développant pas, ne s'améliorant pas au sens d'un saut qualitatif. Cette conception du naturel ne le réifie toutefois pas pour autant, l'environnement n'y étant pas considéré comme une ressource à la disposition de l'homme, extérieur à lui et à gérer aux mieux pour les besoins des générations présentes et futures. L'homme est Nature. Il la constitue, il interagit avec son environnement au même titre que n'importe quelle espèce végétale ou animale. Dépassant la traditionnelle dichotomie héritée des Modernes entre Nature et Culture, cette conception d'une durabilité qualifiée de « faible » (Brunel, 2004) rappelle qu'il n'existe aucun environnement non anthropisé. Certains géographes affirment ainsi que « la nature n'est qu'une construction sociale qui dépend des lieux, des époques et des priorités que se donnent les sociétés » (Brunel, 2004: 57). L'Homme agit sur son environnement, il le façonne autant qu'il est façonné par lui, sans pour autant n'avoir que des conséquences destructrices<sup>5</sup>. Il n'est pas en soi un prédateur de la Nature, mais en est un élément constitutif. La préservation de l'environnement n'a d'ailleurs percolé comme dimension centrale du développement que lorsque les dégradations qui lui furent imposées commencèrent à questionner, voire menacer, le développement économique et social à long terme. En outre, il semble impossible de mesurer la soutenabilité environnementale à partir

---

<sup>4</sup> Le rapport continue en effet sa définition du DD comme suit : « Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ». (Brundtland, 1987 :40)

<sup>5</sup> L'action humaine permet par exemple d'éviter la colonisation de milieux naturels par des espèces invasives, d'entretenir et renouveler les forêts, etc.

d'indicateurs « neutres », hors de tout référentiel anthropisé. En effet, l'évaluation des performances écologiques est réalisée à l'aune d'indicateurs définis socialement, de normes déterminées par des humains et pour la société (des normes sanitaires aux normes de pollution, en passant par la définition et la détermination des niveaux de risques liés à la consommation, etc.)(Gibson, 2012), dans un certain contexte de connaissances et selon des cadres théoriques construits par et pour l'Homme (Gibson, 2012). Enfin, chercher à protéger la nature pour elle-même, sans considération humaine, pose la question d'une confusion entre moyens et fins. Comme la croissance économique [moyen] est souvent confondue avec le développement [fin] ; la protection de la nature pour elle-même semble confondue avec ses fins : préserver l'environnement pour assurer un DD de l'humanité.

S'il semble nécessaire de rappeler l'importance de la dimension sociale du DD, ce n'est toutefois pas au mépris d'une soutenabilité économique et environnementale. Les menaces écologiques ne sont ici aucunement remises en question, et la soutenabilité environnementale est bien conçue comme une question cruciale pour nos sociétés contemporaines et futures. Ces trois dimensions sont en effet intimement liées, s'influencent l'une l'autre et constituent respectivement des conditions nécessaires d'émergence des deux autres. Premièrement, il est utopique de promouvoir un développement respectueux de l'environnement si les besoins élémentaires ne sont pas rencontrés. Demander à des individus souffrant de malnutrition de cesser de défricher des espaces forestiers pour en faire des surfaces cultivables est utopique ; comme promouvoir l'alimentation biologique ou le commerce équitable, plus cher, parmi des ménages précarisés a très peu de probabilité d'aboutir. « Le développement durable ne peut (...) exister sans sécurité, ni liberté, et il ne peut être atteint que si chaque être humain parvient à satisfaire ses besoins essentiels en termes d'alimentation, de santé, d'accès à l'éducation, de qualité de vie » (Brunel, 2004 :70). En outre, pauvreté et dépendance à l'environnement sont positivement corrélées (Brunel, 2004), des dégradations de ce dernier renforçant les risques, conséquences et occurrence de la pauvreté (notamment en dégradant les ressources productives disponibles et la « qualité » du capital humain, conséquences de la malnutrition et de la pollution sur la santé, fécondité, etc.), qui elle-même amènera les individus à avoir des comportements écologiquement prédateurs, créant un cercle vicieux entre sous-développement environnemental et économique/social. En second lieu, phénomène bien connu et largement étudié par les économistes du développement (voir sur le sujet, par exemple, (Sen and Drèze, 1995)), une croissance économique ne pourra se transformer en développement qu'à condition d'assurer un certain degré d'égalité dans la redistribution de ses bénéfices. Développement économique et social sont ainsi intimement liés, l'un ne pouvant généralement se réaliser indépendamment de l'autre. Enfin, comme expliqué précédemment, soutenabilité écologique et sociale ne peuvent se concevoir indistinctement ; d'autant plus que les deux dimensions

semblent se renforcer mutuellement dans la pratique. En effet, des processus de gestion participative, démocratique et collective s'avèrent être un vecteur vital de DD. Par exemple, en matière de gestion de Biens Communs et controverses environnementales, l'efficacité d'une gestion par les collectivités locales selon des processus participatifs fut démontrée (Ostrom, 1990).

### L'économie sociale, un terrain naturel du DD ?

Les soubassements philosophiques et théoriques de la triple exigence présentée ci-dessus semblent à la fois logiques et nécessaires. Dimensions sociale, économique et environnementale sont interdépendantes et se renforcent mutuellement, dans une logique plus systémique qu'agrégative. Toutefois, leur articulation pratique est loin d'être évidente. Qu'il s'agisse de politiques publiques, d'initiatives citoyennes ou d'entreprises privées s'affirmant « responsables », l'intégration de ces dimensions dans l'action concrète comme dans sa légitimation discursive pose problème. Outre une tendance à donner la priorité aux préoccupations environnementales, concevant la Nature comme désincarnée de l'Humanité, de nombreux conflits sont observables quotidiennement. Pensons aux débats entre priorités environnementales et économiques concernant le développement d'industries polluantes mais gros employeurs, de la taxe carbone (justifiée d'un point de vue écologique mais risquant de faire fuir les investisseurs), les questions des subventions agricoles et de la PAC, etc. ou entre priorités sociales/familiales et priorités environnementales lorsqu'il s'agit de choisir un mode de transport (transport en commun plus écologique vs voiture plus économique en temps par exemple) ou d'acheter des biens écologiques mais fabriqués par une société peu respectueuse des droits des travailleurs, etc. Des exemples de conflits et contradictions entre critères de choix SEE peuvent être trouvés à foison, traversant aussi bien des décisions politiques qu'individuelles, à l'échelle des grandes orientations sociétales comme des ménages. Dès lors se pose la question de la définition et de l'évaluation de la soutenabilité, dans ses trois axes de déploiement. Comment fonder un accord, trouver un compromis légitime, où puiser le bien-fondé des décisions prises ? Idéalement, une dynamique entre considérations SEE devrait s'établir telle que leur coordination crée un jeu à somme positive, et non à somme nulle, favoriser un axe devant renforcer les deux autres et non se faire à leur détriment. Se pose alors la question de l'existence réelle ou potentielle de conditions favorables à une telle dynamique dans les pratiques des acteurs.

Afin d'explorer ces questionnements, de dévoiler les contradictions naissant de tensions entre soutenabilité SEE et leur conditions de dépassements, il s'agissait d'abord de trouver un objet d'étude propice à l'intégration de ces considérations. Or,

parmi les différents acteurs du monde économique, l'Economie Sociale présente de telles caractéristiques. Définie en 2008 par le Parlement Wallon sur base d'une proposition du Conseil Wallon de l'Economie Sociale, l'Economie Sociale regroupe « les activités productrices de biens et services exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des mutualités, des associations et des fondations dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus» (Defourny, 1992: 228-229). Les organisations répondant à cette définition sont ainsi orientées vers des buts de nature sociale. Certes, leurs objectifs peuvent être soit sociétaux au sens large, inscrivant leur action dans une volonté de promotion de l'intérêt collectif, soit plus « autocentrés », orientés vers leurs membres ; mais ils restent prioritairement d'ordre non économique ou, tout au moins, non exclusivement financiers. Finalement, le projet porté par ces initiatives n'est autre que de replacer l'économie dans son rôle d'agent, de moyen développeur en vue d'une humanité prospère selon des modalités soutenables pour les générations présentes et à venir.

Indépendante, l'Economie Sociale se distingue des institutions publiques, principalement par une gestion affranchie d'une tutelle publique ou des marchés, lui assurant une certaine autonomie dans l'arbitrage des conflits et contradictions entre buts sociaux, économiques et éventuellement écologiques. Des processus de décisions participatifs et démocratiques y sont généralement prônés, dimensions souvent inscrites au cœur des stratégies de DD (Brunel, 2004). En outre, coopératives, mutuelles, associations et entreprises à finalité sociale sont généralement ancrées dans un territoire propre (Bocquet et al., 2010), inscrites dans une localité et un groupe social de proximité, souvent originellement établies pour répondre à des défis précis, contextuels et fréquemment contingents. Or, bien que stratégiquement défini au niveau mondial au sein d'instances internationales, le DD se concrétise généralement localement, selon une conception « Glocal » articulant mondialisation et communauté locale, soit une pensée globale mais une action locale (Bauman, 1998, Brunel, 2004). Enfin, les acteurs de l'Economie Sociale développent aisément une conscience sociétale, incluant les questions de soutenabilité et justice environnementales dans leur réflexion, conscients des défis qu'elles soulèvent. L'expression d'une sensibilité écologique peut d'ailleurs aisément être identifiée lorsque les motivations des acteurs de l'Economie Sociale sont explorées. Afin de soulever les questions de controverses et les contradictions qui se posent quotidiennement lorsqu'il s'agit d'allier principes de durabilité SEE, ces initiatives apparaissent donc évidentes, l'occurrence des préoccupations SEE et des conflits en naissant y ayant une probabilité élevée d'apparition.

## L'approche empirique

Parmi la diversité de l'Economie Sociale, des organisations travaillant dans le secteur alimentaire furent sélectionnées principalement pour sa dimension « glocal » et son insertion environnementale évidente. En effet, le marché des biens alimentaires a ceci de particulier qu'il est à la fois très mondialisé, soumis à une forte concurrence internationale et, en même temps, issu de territoires délimités, essence de la terre et, de ce fait, facteur primordial du développement, des rapports sociaux locaux et de l'aménagement du territoire à l'échelle de la proximité. Ces dernières années, des pans entiers de l'agriculture sont ainsi repensés comme parties intégrantes des dynamiques sociales, économiques et écologiques du développement rural et régional (Audet and Gendron, 2012). En outre, l'alimentation constituant un bien de base indispensable à la vie, elle a une place particulière dans la consommation et la stratégie commerciale des pays. Dépendre de l'extérieur pour nourrir la population reste dans l'imaginaire collectif une position inconfortable et insécurisante, sentiment nourrissant une perception non durable d'un développement agricole trop interdépendant à l'échelle mondiale. Enfin, l'agriculture est aux premières loges des questions écologiques et sanitaires. Les multiples « crises alimentaires », qu'elles soient dues à une pénurie dans les récoltes « au Sud » ou à la matérialisation de risques sanitaires au « Nord », démontrent la nécessité d'une gestion durable des terres et de leurs productions. Des risques de diminution des rendements liés à une surexploitation des terres aux questions des conséquences sur la santé, l'air, l'eau et les sols de l'utilisation d'intrants chimiques, le secteur agricole cristallise de nombreuses questions de développement écologiquement durable.

Fer de lance d'un DD, le secteur alimentaire fut donc choisi comme terrain d'étude. Or, l'un des acteurs, outre les pouvoirs publics, aptes à influencer les agriculteurs vers un DD, sont les consommateurs de leur production. De telle sorte que diverses initiatives citoyennes de « consommations alternatives » se multiplient aujourd'hui afin d'influencer et soutenir une production alimentaire durable. Le consommateur devient, dans cette perspective, acteur central de changement, porteur d'un nouveau projet de développement (Beck, 2003, Verhaegen, 2012) et force de contestation de la légitimité du système capitaliste et de ses entreprises privées, multinationales au pouvoir tentaculaire et à l'éthique minimaliste (Gendron, 2006). Ce sont ces organisations particulières qui furent approchées dans l'étude. Plus précisément, s'agissant d'un travail purement exploratoire, seules deux catégories de « consom'acteurs » ont été observées et interviewées : des organisations de commerce équitable (CE) et des groupement d'achat commun (GAC) – associations informelles de citoyens, désireux d'établir des filières courtes d'approvisionnement en se fournissant directement chez des agriculteurs de la région produisant dans un respect de l'environnement et des cycles naturels. S'ils furent

sélectionnés parmi une multitude d'initiatives, c'est pour leur caractère a priori contradictoire, et donc sources de tensions entre priorité SEE. En effet, si les GAC défendent des cycles courts de commercialisation et un soutien aux producteurs locaux de nos régions, le commerce équitable encourage le commerce international et prône plutôt une solidarité avec les paysans et petits artisans du « Sud ». Ainsi, au premier abord, ces deux pratiques, bien que toutes deux inscrites au cœur d'une critique du système économique capitaliste mondialisé actuel, semblent proposer des solutions largement divergentes, voire même antagonistes. Là où les GAC apparaissent principalement préoccupés par des questions environnementales (favoriser les cycles courts de production/distribution afin de réduire l'empreinte écologique), le CE paraît plutôt s'intéresser à l'injustice du commerce mondial ; là où les GAC favorisent les agriculteurs « bien de chez nous », la raison d'être du CE est à trouver dans une solidarité mondiale. Comment des acteurs participant à des initiatives aussi diverses pourraient-ils dès-lors construire une représentation commune d'un DD et éventuellement se fédérer autour d'un projet partagé ? Cette question de l'existence ou non d'un terreau commun de revendications, d'une critique commune des modes de fonctionnement actuels de la société, des contradictions entre initiatives et entre acteurs quant aux raisons de leur participation et, à fortiori, aux solutions à mettre en place, aux dimensions SEE à privilégier ou à la manière de les articuler, constitue l'objet de l'exposé. Et ce, à partir de l'analyse d'une série de cas (six organisations de commerce équitable<sup>6</sup> et quatre GAC<sup>7</sup> de la région liégeoise), de données récoltées lors de séances d'observations participantes et d'une vingtaine d'entretiens semi-directifs réalisés en 2009 (pour un mémoire de fin d'études), couplés à d'autres études préalables (Frère, 2006, Haynes, 2006, Hubaut, 2007, Marchand et al., 2005, Pelsmacker et al., 2006). Il s'agit dès lors bien d'une première étude exploratoire, qui sera ultérieurement étendue à d'autres initiatives ; dont l'analyse n'est ici qu'embryonnaire, et les conclusions partielles et provisoires. Mais, avant de présenter l'analyse et ses résultats, un rapide détour par une présentation des concepts clés de la sociologie pragmatique s'impose.

### Quand le pragmatisme traduit la réalité en ordres de justice : succincte présentation de la sociologie de la critique.

---

<sup>6</sup> A savoir : Oxfam Magasin du Monde, Miel Maya, et des petits magasins indépendants (l'Ange Nature, Maison du Monde, Eki-T et Tout l'Or du Monde).

<sup>7</sup> A savoir : l'Aquigac, la GAC de Barricade, le GAC du Beau-Mur et le GAC En Bois.



Cette section s'attarde à présenter quelques grands principes de la sociologie pragmatique. Loin d'être exhaustive, seuls les concepts mobilisés dans l'analyse y seront rapidement exposés. Premier élément, figure centrale de cette grille théorique, la notion de **Cité** argumentative est une forme idéal-typique définissant des principes, des formes d'actions ou de réflexions, des manières de se justifier auxquels les êtres doivent avoir recours afin de produire une argumentation convaincante, jugée *juste et justifiée*, acceptable et reconnue par tous dans un contexte donné et particulier (Boltanski and Thévenot, 1991). Les acteurs, en situation, sont ainsi amenés à justifier leurs actions en ayant recours à une forme de « transcendance », par une montée en généralité intégrant le singulier dans le général, articulant les deux plans (Nachi, 2006). Ainsi, toute personne est capable de faire des rapprochements, de classer la spécificité de chaque situation afin de l'évaluer à l'aune d'un **Principe supérieur commun**. Cette référence à une justice contraint l'action autant qu'elle la justifie, parce qu'elle la justifie. Les forces en jeu sont alors entravées, limitées, et le rapport de forces, à l'origine anarchique, peut se transformer en un rapport légitime débouchant sur un ordre acceptable. Un désaccord se règlera dès lors généralement dans « *la convergence sur un principe supérieur commun ou dans l'affrontement de plusieurs de ces principes* » (Boltanski and Thévenot, 1991 :49). Toute Cité s'articule donc autour d'un principe d'équivalence spécifique et légitime, à partir duquel peut être établi un ordre, une hiérarchie de **Grandeurs**, de valeurs propres à chaque cité (ce qui est grand dans une cité peut être petit dans une autre). Les **Ordres de grandeurs** sont donc des « *échelles de 'valeurs' que les acteurs mobilisent pour juger, qualifier, justifier l'attribution des états à des personnes.* » (Nachi, 2006 :104). Le principe d'équivalence permet d'évaluer la qualité de « Grand » ou de « Petit » d'un individu ou d'un objet, son état au sein d'une cité donnée. La grandeur ainsi attribuée est toutefois contingente, fondamentalement intégrée au sein d'une situation locale et d'une cité particulière. Elle peut dès-lors être renégociée, rejugée ultérieurement. **L'Etat de Grand**, jamais définitif, propre à chaque cité et formellement accessible à tous, incarne les valeurs de la cité et doit, d'une part, **assurer le Bien Commun** et donc profiter aux petits et, d'autre part, suppose des sacrifices, nommés « **Formule d'investissement** ». Le **Petit**, ou le miséreux, quant à lui, se définit par opposition au grand, par l'absence des qualités qui déterminent l'état de grand. Extension de la Cité, le **monde commun** intègre un répertoire d'objets et de dispositifs saisissables par les êtres afin d'appuyer leurs critiques, d'étoffer leurs justifications ou d'illustrer leurs désaccords. Il confronte les principes de justice à la réalité. La notion de monde permet ainsi de conceptualiser le déploiement concret des ordres de grandeurs, de passer de la théorie des Cités, modèle abstrait et formel, à la réalité concrète afin d'observer comment, dans les faits, un accord ou une dispute se matérialise. Passage d'un niveau réflexif et philosophique à un niveau effectif et situationniste, les actions, justifications et jugements des êtres s'y trouvent mis à l'épreuve des faits et des circonstances. Cité et Monde se coordonnent ainsi pour former un cadre commun à

la mise en œuvre des épreuves. Comme la première, le Monde est une construction idéal-typique, n'existant qu'hypothétiquement, chaque situation sociale réelle impliquant la rencontre de plusieurs mondes communs. Comme pour les Cités, l'approche pragmatique étant pluraliste, plusieurs mondes co-existent au sein de la société, les êtres passant de l'un à l'autre selon les circonstances, périodes temporelles, etc. Six Cités avaient originellement été formalisées par les fondateurs de ce courant de pensées (Boltanski and Thévenot, 1991), auxquelles vinrent s'ajouter une septième cité connexionniste (Boltanski and Chiapello, 1999) et éventuellement une huitième, écologique, en gestion (voir tableau en annexe). Le modèle reste toutefois ouvert, et d'autres Cités/Monde peuvent s'y ajouter.

La grandeur ou état des individus, des objets ou situations se mesurent grâce à **l'épreuve**. A l'origine, cette dernière est toujours un affrontement anarchique de forces, et ne devient légitime que sous contraintes de justification, contraintes reconnues et jugées respectées par les protagonistes (Boltanski and Chiapello, 1999). Chaque cité dispose d'une ou de plusieurs épreuves modèles, permettant de résoudre les désaccords sur une grandeur revendiquée et/ou de faire la démonstration de cette grandeur. La sanction qui suit l'épreuve en constitue la modalité, **l'expression du jugement**, propre à chaque monde. L'attribution d'une grandeur suppose dès lors un jugement à la fois sur « *la force respective des êtres en présence* » et sur « *le caractère juste de l'ordre révélé* » (1999 : 74) par ladite épreuve. Ainsi, une épreuve légitime, jugée « juste », doit être spécifiée, définir des modalités d'action et d'argumentation reconnues comme honnêtes, avoir fait l'objet d'une mise en forme préalable, et n'autoriser que la mise en jeu de forces et compétences spécifiques précédemment décrites et, idéalement, de même nature. Elle restreint, canalise la force des forts et « démocratise » ainsi l'accès à la grandeur. Son exécution doit faire l'objet d'un contrôle afin d'éviter tout « parasitage » par des forces illégitimes faussant l'expression du jugement, et transformant par là-même sa sanction en une injustice ; sous peine d'être dénoncée comme injuste ou illégitime. En fait, deux grandes catégories de désaccord peuvent remettre en question une épreuve. La première, le **litige**, porte sur l'attribution d'un état particulier à un être, sur le débouché, la sanction de l'épreuve. Plus profond, plus difficilement résoluble, le **différend** s'articule dans la définition même des états des êtres, du grand dans la Cité au sein de laquelle la dispute et les justifications se déploient.

L'issue d'une épreuve étant toujours incertaine, moment d'indétermination au cours duquel se révèlent les forces en présence, elle peut déboucher sur un **accord**, ou, en cas de désaccord, sur un compromis, ou un arrangement, comme basculer dans la violence. Dans ce dernier cas, l'épreuve se déplace progressivement du pôle légitime vers l'épreuve de forces. Un continuum se déploie donc entre ces deux formes d'épreuves, chaque pôle constituant plus une forme idéal-typique qu'une

représentation scrupuleuse de la réalité. Forme hybride, le **compromis** s'établit entre une pluralité de principes d'équivalence, déployés par les acteurs afin de faire valoir leur sens de la justice mis à l'épreuve, résolvant le différend en renonçant à clarifier le principe d'accord. Cette figure dévoile l'impossibilité d'atteindre le Bien Commun en ayant recours à une grandeur unique, mettant en exergue la nécessité de combiner plusieurs formes de généralité, issues de Mondes différents, tendues ensemble dans une recherche de l'intérêt général (Livian and Herreros, 1994). Subséquemment, l'aboutissement d'un désaccord à un compromis impose aux parties de renoncer à certains de leurs principes ou intérêts afin de promouvoir un bien commun supérieur. Enfin, un compromis élaboré et partiellement stabilisé pourra lui-même à son tour servir d'appui à la critique. L'**arrangement**, quant à lui, ne nécessite pas le recours à un bien commun, créant un accord privé, local, contingent, circonstanciel, au seul bénéfice temporaire des parties en cause ; il n'est soumis à aucune contrainte de justification. Il s'agit de « s'arranger entre soi », localement, sans pour autant vider ou résoudre la querelle. Cette forme d'accord peut en outre s'établir autour ou faire référence à une figure de l'autorité pour confirmer son choix, mais la solution ponctuelle sur laquelle il débouche n'est jamais généralisable, quand bien même justifiable. Dans certaines situations, l'arrangement peut également suivre une « logique du moindre mal », selon laquelle « c'est mieux que rien », compte tenu du contexte et de la situation particulière.

Enfin, le résultat d'une épreuve n'étant jamais définitif, toujours réversible et contestable, il peut ultérieurement (re)faire l'objet d'une nouvelle épreuve. Cette dernière pourra être exigée soit suite à une modification des forces des actants appelant un nouveau jugement, soit suite à une dénonciation d'injustice de la sanction, d'illégitimité de l'épreuve. Dès lors, toute épreuve revendiquant une légitimité s'expose à des formes diverses de critiques. Ces dernières vont remettre en cause l'ordre établi, dénoncer l'expression du jugement de l'épreuve, et, avec, l'ordre de grandeur, les états des êtres, qu'elle permet d'attribuer ; et tenter de dévoiler les injustices provoquées par la pollution de forces cachées et/ou illégitimes (Boltanski and Chiapello, 1999). La critique étant une opération de dénonciation, elle doit, comme l'épreuve, s'appuyer sur des cadres normatifs et s'enraciner dans des justifications pour prétendre à une légitimité. Chaque cité modélise un univers de justifications, argumentations et compétences spécifiques, légitimement déterminées, et, subséquemment, mobilisables par les acteurs afin d'appuyer une critique. Tout être est donc considéré comme capable de mobiliser des critiques, de les argumenter et de les juger. Ce présupposé est le noyau même de la sociologie des épreuves.

### Nature et force de la critique des consommateurs : un corpus partagé.

La sociologie pragmatique va ici être utilisée comme « une boîte à outils » afin de décrypter les propos des Gaceurs et de travailleurs/bénévoles dans le CE quant à

leurs motivations à s'inscrire dans ces pratiques économiques alternatives. L'analyse porte sur les critiques de la société qui les poussèrent à s'engager dans une « autre forme de développement ». Elle cherche donc à mettre en évidence les points de convergence et de dissensions dans les justifications avancées par des organisations et des acteurs se revendiquant de pratiques alternatives. Toutefois, des distinctions et disputes claires entre CE et GAC ne purent être mises en évidence. Très vite, il est apparu que ces deux secteurs ne présentent pas de dissonances critiques majeures entre eux. Les contradictions entre leurs pratiques sont d'ailleurs levées, formellement, dans le discours d'une majorité d'acteurs. Par contre, de telles dissensions sont présentes au niveau individuel, et la démarche reste tout à fait pertinente pour analyser les différents discours critiques récoltés. Elle permet ainsi de souligner la diversité des acteurs participant à des alternatives de consommation. Cependant, transcendant cette diversité individuelle, un substrat critique commun à se déploie bien, quelles que soient les alternatives de consommation étudiées auxquelles ils participent. Ce substrat naît du carrefour entre quatre grands champs argumentatifs. Chaque pôle représente une montée en généralité, formalisant plus ou moins consciemment un accord inter-individuel. En effet, ces quatre axes renvoient à des régularités critiques présentes chez tous les acteurs interrogés, même si elles sont mobilisées avec des intensités différentes. Evidemment, ce substrat commun n'apparaît pas clairement énoncé, mais constitue autant de « références » auxquels ils se raccrochent lorsqu'on leur demande de développer leur argumentation au-delà des contingences situationnelles. Les sections suivantes vont donc présenter ces quatre champs argumentatifs.

*Champ marchand : Retendre l'épreuve marchande et lutter contre l'exclusion induite par la cité connexionniste*

Constamment, les acteurs interrogés dénoncent les conditions de vie extrêmement pénibles des agriculteurs/cultivateurs. Ils soulignent leurs difficultés à faire valoir leurs droits et intérêts face à une industrie agroalimentaire ou textile toute puissante, et le monopole de quelques grandes chaînes commerciales, généralement transnationales, sur l'ensemble des consommateurs et canaux de distributions. Selon le modèle des Economies de la grandeur, les relations entre les paysans et l'« agro-business », et donc les épreuves en découlant, devraient se dérouler dans un monde marchand. Dans cette Cité marchande, la grandeur est liée à l'acquisition de richesses, le principe supérieur commun est la concurrence, et la sanction de l'épreuve modèle, à savoir la conclusion d'un marché, est matérialisée dans le prix, la valeur du bien. Ce dernier doit donc représenter le coût du produit, sa valeur, sa qualité et tenir compte de ses contraintes de productions, tout en étant le plus concurrentiel possible. Or, les acteurs interrogés dénoncent cette sanction de l'épreuve, injuste, n'assurant plus la survie du petit agriculteur condamné à une vie professionnelle quasi-inhumaine. La question du prix est ainsi au cœur de

l'argumentation de nombreux Gaceurs et constituent l'une des raisons d'être du CE. Ces deux initiatives parlent en effet de « rétribuer dignement, ou correctement, ou à sa juste valeur » le travail des petits producteurs, et ce au Nord comme au Sud.

Dans ce Monde marchand, le marché doit fonctionner de façon anonyme et concurrentielle, d'après un idéal d'informations pures et parfaites mettant à égalité tous les intervenants d'une transaction (cf. Boltanski & Chiapello, 1999 : 193 – 198). Or, cette égalité de principe, si elle est déjà rarement totalement atteinte au sein d'épreuves marchandes quand même jugées suffisamment légitimes pour ne pas être contestées, ne serait actuellement absolument plus respectée dans le secteur agricole. De ce fait, si les petits producteurs du Nord comme du Sud, pauvres, sont Petits au sein de cette Cité, cet Etat de misère n'est pas le reflet d'une épreuve légitime dans ce monde, des forces en provenance de la Cité connexionniste venant la polluer. En effet, les Grands dans cette cité jouissent d'une mobilité qui leur permet d'exploiter les petits agriculteurs, de leur imposer leurs conditions, sacrifiant la qualité de la vie et de la production de ces derniers, les « Mobiles » exploitant les « immobiles ». Figure de proue de ces « Mobiles », les multinationales de « l'agro-business » capitalisent sur un différentiel de mobilité pour mettre tous les producteurs du monde en concurrence. Si un exploitant ne peut pas fournir les produits prédéfinis en quantité et prix exigés, elles n'ont qu'à se tourner vers un autre producteur ailleurs, utilisant ainsi la planète entière comme « terrain de jeu ». L'agriculteur, par contre, représente indubitablement la quintessence de l'immobilité, ne pouvant déplacer ses terres, biens matériels immobiles par définition. En outre, travaillant énormément dans leurs exploitations, ils ne disposent pas forcément de réseaux sociaux étendus et mobilisables, et sont souvent peu flexibles professionnellement parlant. Dépendants de leur activité, ils ne jouissent donc ni d'une mobilité géographique, physique, ni d'une flexibilité sociale ou économique, accumulant par là même les handicaps. Ils souffrent bien d'un cercle vicieux de l'exclusion au sein du monde connexionniste, et sont exploités par ces Grands, ces multinationales qui créent leur forces et leur quasi-monopole notamment grâce et à travers l'exploitation de ce différentiel de mobilité, laissant les paysans, au Nord comme au Sud, désarmés, et injustement mis en concurrence. Cet état de fait est encore plus saillant pour les agriculteurs désireux de produire dans le respect de l'environnement, et donc selon des méthodes plus lentes, moins rentables et plus coûteuses.

Les épreuves assurant la commercialisation des produits alimentaires se déplacent ainsi progressivement vers une Cité connexionniste. Des forces issues de cette dernière s'introduisent dans des épreuves pourtant spécifiées marchandes et les polluent. Cette illégitimité est encore renforcée par le caractère toujours informel de la nouvelle Cité, dont les forces, les épreuves légitimes, les principes de justifications, etc. ne sont pas encore reconnus, définis et délimités, et n'ont fait

l'objet d'encore aucune institutionnalisation. L'épreuve marchande, à la place de mettre en concurrence des acteurs égaux, se déplace vers une épreuve de force, dont l'issue est désormais imposée par la supériorité de certains protagonistes particulièrement bien adaptés au nouveau monde en devenir. En effet, les mécanismes permettant d'accéder à cet Etat de grand ne sont toujours pas vraiment maîtrisés. Les stratégies mises en place par les Forts du monde connexionniste, que ce soient les marchés financiers ou les multinationales, restent peu déchiffrables et mal comprises, voire inabordables pour une large majorité de la population. Comment dès lors assurer une égale puissance d'accès aux Etats pour tous les êtres engagés dans ce nouveau monde globalisé, rhizomique ? Comment un agriculteur peut-il devenir mobile, quel investissement doit-il réaliser à cette fin? D'autre part, les Grands de la Cité marchande n'assurent plus le Bien Commun, leur grandeur ne profitant plus aux petits. Les « riches » sont censés, selon le modèle des Economies de la Grandeur (Boltanski and Thévenot, 1991), entretenir, par les affaires qu'ils réalisent, la concurrence sur le marché, fournissant ainsi les biens et services aux meilleures conditions possibles. Mais, désormais, ils ne poursuivent que le profit, sont asservis à l'argent et aux rendements, et disposent d'une puissance impossible à concurrencer. Le régime de concurrence devient quasi-monopolistique, et la qualité des biens agricoles commercialisés n'est plus assurée. A la place de garantir un prix juste reflétant la valeur du produit acheté aux agriculteurs, ils imposent leur desiderata, écrasent la concurrence, et exploitent les « Petits ».

*Champ communautaire et créatif : Recréer du lien social non marchand, une communauté d'humains*

Cet axe regroupe l'ensemble des critiques relatives à une perte de lien social, dénonçant l'individualisme croissant de nos sociétés, la « marchandisation » de tous les rapports sociaux, et la solitude de nombreux individus. Il sous-tend également des dénonciations liées à une confiscation de l'espace public et convivial par le monde marchand. Omniprésence du marketing et de la publicité, commercialisation d'un nombre croissant d'espaces urbains, mise à profit des lieux et activités traditionnellement non marchands et initiateurs de rencontres, d'échanges – tels l'ensemble des domaines culturels et de loisirs – sont autant de phénomènes de désenchantement, d'aseptisation des relations sociales souvent perverties dans l'inhumanité de relations d'ordre économiques, réifiées en produits ou services consommables, codifiées et objectivées pour séduire. Cette inauthenticité est encore renforcée par une rationalisation à outrance de la gestion de l'espace public urbain. Différenciant lieu de détente, de commerce, de discussions, etc., elle laisse peu de place à l'imagination, à la créativité humaine, à une forme d'anarchie organisationnelle riche de surprises et d'innovations. Toutes ces dimensions sont certes irrationnelles, mais humaines et « humanisantes », productrices de sens, d'expériences, de significations pour les individus en quête d'inspirations

identitaires. En outre, fréquemment adjoint d'un droit d'entrée monétaire, ces espaces ordonnés et homogénéisés, deviennent souvent inaccessibles aux plus démunis. Bref, les acteurs dénoncent la disparition progressive des lieux d'échange publics, gratuits, authentiquement ouverts à la discussion, la confrontation des points de vue, la réflexion libre, et non monnayable. Il s'agit d'organiser de l'échange social, une économie non spécifiquement monétaire, intégrant des dimensions de dons et contre-dons, fondateurs de liens sociaux et ancrés dans une confiance réciproque, clef de voûte de l'organisation. Ce circuit relationnel s'épanouit entre Gaceurs et avec les producteurs. Il tente de valoriser l'individu pour toutes ses compétences, au-delà de leurs aspects productivistes. Il s'agit d'échanger des savoirs et de l'expérience, de créer une dette sociale afin d'assurer la circulation de ces connaissances, de cette convivialité hors des circuits marchands conventionnels. Moins présentes et moins prégnantes, ces revendications se retrouvent néanmoins dans les propos des participants au CE, dont l'un des desseins repose sur des relations plus personnalisées avec leurs fournisseurs et entre commerçants et clients. En outre, plus personnelles, ces relations sont aussi plus durables que la transaction marchande ou le contrat commercial censés libérer les protagonistes de toutes pressions sociales issues de la Cité Domestique, telles la fidélité, le respect d'engagements personnels, la transmission d'héritage ou de dettes, bref tout ce qui installe une relation dans la durée et porte le poids des engagements passés. Cet aspect fait intrinsèquement partie de la notion de commerce équitable, qu'il soit Nord-Nord, Sud-Sud ou Nord-Sud.

Ces dénonciations peuvent être décryptées comme renvoyant à deux grandes configurations issues de la grille analytique des Economies de la Grandeur. En effet, les acteurs semblent, lorsqu'on leur demande de « développer » un peu leur justification, exécuter une double montée en généralité. D'une part, ils se réfèrent à la Cité Domestique, lorsque leurs critiques dénoncent la perte de liens sociaux personnels – basés sur la confiance –, de l'héritage et du poids d'un vécu commun, justifiant leurs critiques à partir du Principe Supérieur Commun domestique, soit un principe d'équivalence se fondant sur les relations héritées ou durablement créés, telles les relations familiales, claniques ou amicales. Dans ce monde, le Grand est « bienveillant », et la formule d'investissement y est le devoir et le rejet de toutes formes égoïstes. La formation de communautés locales, durables, personnalisées, et hiérarchisées y est légitime et valorisée; le Grand y « est l'aîné, l'ancêtre, le père à qui on doit respect et fidélité, et qui accorde protection et soutien » (Boltanski & Chiapello, 1999 : 64). Les acteurs interviewés y ancrent donc leurs dénonciations d'une « marchandisation » croissante des humains, des liens sociaux. Ils s'appuient sur ces principes domestiques pour critiquer le fonctionnement anonyme de marchés trop rationnels et déshumanisants, conduisant à l'éclatement de la confiance, et à l'explosion de l'individualisme égoïste. Toutefois, cette Cité Domestique rend imparfaitement compte des propos des acteurs. En effet, s'ils s'y réfèrent pour

réclamer des relations de confiance ancrées dans une communauté locale, ils en réfutent l'une des composantes fondamentales du principe supérieur commun : le concept de hiérarchie et de contrôle du groupe. Au sein du Monde Domestique, les liens sociaux entretenus entre les membres de la communauté sont régis par des rapports d'autorité-soumission, et sont strictement contrôlés par le groupe. Un recours à d'autres sources de justification est donc nécessaire, afin de rendre correctement compte des principes d'argumentation mobilisés par les acteurs. Ces derniers sont trouvés dans la Cité inspirée, à partir de laquelle les critiques revendiquant une « ré-humanisation » des relations entre les êtres se déploient. Dans le Monde Inspiré, l'accent est mis sur la singularité des êtres et des choses, les différences y sont valorisées, la créativité et l'inspiration y sont élevées en Principe supérieur commun. Cet aspect est très présent dans les GAC, valorisant les individus pour leurs compétences et savoirs individuels, pour ce qu'ils peuvent apporter indépendamment d'une valeur-ajoutée d'ordre marchand. De plus, la créativité et l'originalité de chacun, consommer « différemment », hors des circuits traditionnels, faire preuve d'initiatives, souvent par ailleurs jugées plutôt excentriques, sont ici largement appréciés. Finalement, c'est toute la question de la manière dont « on vit ensemble » qui est soulevée par les acteurs interviewés, de l'authenticité des rapports affectifs, qu'ils soient locaux ou mondiaux, au sein d'une communauté d'êtres, ou entre producteurs et commerçants. La pénétration progressive d'une logique marchande dans tous les interstices de la vie quotidienne, sa colonisation de tous les espaces avec son lot d'égoïsme, d'individualisme, voire de solitude, est dénoncée par ces critiques. Plus précisément, la pollution marchande ainsi dénoncée semble toucher une forme hybride d'épreuve (domestique / inspirée), qu'on pourrait qualifier de communautaire créative. Elle cherche un compromis entre deux ordres de grandeur, fédérant deux grands principes légitimes sans pour autant les concevoir dans l'intégralité de leurs dimensions.

*Champ civico-sécuritaire ou civico-sanitaire : Maîtriser sa consommation, gérer les risques, et redéfinir l'espace des prises de décisions*

Des dénonciations relatives à une perte de contrôle de notre consommation sont regroupées sous cet axe. Les biens commercialisés sont soupçonnés. Les individus dénoncent les instances de contrôle comme peu fiables, manipulées par les lobbies de l'agro-business, et l'incompétence des pouvoirs publics à éviter les risques sanitaires. En outre, la surconsommation caractéristique de notre société y est perçue comme le résultat du marketing et de la publicité, qui manœuvrent les désirs des individus afin de les pousser à consommer toujours plus, à désirer constamment de nouveaux biens et services mis sur le marché. Cet axe peut être subdivisé en deux grandes dimensions, intimement liées dans les propos des acteurs interviewés. La première se développe au sein de justifications relevant de la Cité Civique. Dans ce Monde, la Grandeur est incarnée par un détachement des intérêts particuliers,



sacrifiés, comme Formule d'investissement, au profit de l'intérêt commun et de solidarités. Le Grand est « le représentant d'un collectif dont il exprime la volonté générale » (Boltanski & Chiapello, 1999 : 64). Or, aujourd'hui, sous des pressions issues du Monde Marchand, les élus de nos sociétés seraient incapables d'assurer cet intérêt commun qu'ils ne représenteraient plus vraiment, s'octroyant dès lors une Grandeur illégitime. Les acteurs dénoncent ainsi l'inertie, l'engoncement territorial du pouvoir politique face à la toute-puissance capitaliste. Démocratiquement élus, les représentants politiques ne seraient plus à même d'assurer un contrôle sur les forces et conditions de productions, et, au final, sur les produits finis proposés à la consommation. L'analyse reflète ici, au niveau politique cette fois, tout à fait celle du premier axe. Des acteurs du capitalisme insérés dans un Monde connexionniste en devenir jouissent d'un différentiel de mobilité par rapport aux pouvoirs politiques, enfermés dans des catégories et contraintes spatio-temporelles. Or ces multinationales au pouvoir progressivement tentaculaire ne doivent répondre d'aucune légitimité d'ordre civique et, si elles imposent leurs intérêts et volontés, c'est en dehors de tout cadre collectif, de toutes négociations, de toute représentation de l'intérêt général, de toute défense d'un Bien Commun.

En outre, même lorsqu'ils disposent des « armes » législatives nécessaires, les Grands de la Cité Civique ne semblent pas toujours respecter leur engagement. Dénonçant la pression de lobbies issus de la grande distribution ou des entreprises transnationales de l'agro-business, les acteurs se méfient des décisions prises dans les domaines sanitaires, alimentaires ou chimiques. Cette menace insidieuse est renforcée par une illégitimité civique de certains lieux de décisions, trop compliqués pour les acteurs. En effet, face à la multiplication des espaces de prises de décision dans le secteur commercial, les forces s'y déployant sont plus difficile à repérer, et les acteurs dénoncent le manque de légitimité démocratique et collective des politiques ainsi menées. Entre l'OMC, la Commission et le Parlement Européens, l'Etat fédéral, les Régions et Communautés, les Communes et Provinces, ils ne savent plus très bien qui prend quelles décisions ; selon quelles procédures, avec quelles légitimités, ou selon quels critères. «Retranscrit » dans le cadre pragmatique, les personnes dénoncent la pollution de l'épreuve civique par des forces illégitimes, issues du Monde marchand, et jouissant d'avantages naissant d'un différentiel de mobilité, lui-même inscrit dans un Monde connexionniste se profilant. Les Grands de la Cité Civique n'exercent pas un pouvoir mérité, usant parfois de forces illégitimes pour s'imposer ou sont incapables d'assurer l'intérêt commun.

La seconde dimension de l'axe politique s'appuie sur la Cité industrielle. Elle dénonce l'inaptitude des experts à définir, à temps, les risques liés à la consommation/production. En effet, les citoyens sont aujourd'hui, face à la complexité des sciences et des technologies modernes, incapables d'identifier les risques, notamment écologiques et sanitaires, liés aux biens et services consommés

(Beck, 1986). Ils doivent donc s'en remettre à l'avis d'experts, seuls à même d'effectuer une telle évaluation. Or, les sciences ne sont pas infaillibles, et les cas de périls identifiés trop tard ou mal perçus, dont les exemples en termes de crises alimentaires ne sont pas les moindres, foisonnent. La science et les scientifiques s'en trouvent remis en question, d'autant plus que les chaînes causales liées aux risques deviennent opaques, résultant en une dissolution des responsabilités. Or, normalement, dans la Cité Industrielle le Grand est censé être efficace, professionnel, capable de répondre utilement aux besoins. Sa figure typique est celle de l'expert, véritable juge de la grandeur industrielle. L'Ordre de grandeurs s'élève donc autour d'un jugement des compétences, qualifications et spécialisations techniques et cognitives. L'épreuve modèle y est l'expérimentation scientifique, la recherche et l'expertise. Les modalités d'expression de son jugement établissent la preuve scientifique, l'a(in)ffirmation d'une hypothèse, d'une chaîne causale. L'épreuve, la remise en question de l'ordre industriel se déroulera généralement suite et/ou dans une situation problématique, non optimale tel un dysfonctionnement, une panne, un accident ou ... l'avènement d'un risque non identifié et donc non anticipé. Enfin, le grand est notamment en rapport avec le petit par la responsabilité qu'il assume sur la production, par la maîtrise qu'il a sur le futur. Or, ce Bien Commun n'est plus assuré par les Grands, incapables désormais de prévoir avec certitude ces risques, leurs origines et leurs conséquences. Les sanctions de l'épreuve sont jugées illégitimes ; épreuves par ailleurs continuellement relancées par les avancées technologiques et scientifiques exponentielles, et avec, les nouvelles situations problématiques, les nouvelles potentialités négatives ou accidentelles qu'elles ne cessent d'entraîner. L'Ordre de grandeur est instable, en permanence remis en question et critiqué. En outre, une pollution des épreuves industrielles par des forces marchandes est souvent dénoncée, des considérations d'ordre marchand influençant régulièrement les financements, résultats, interprétations, dévoilements et déroulements des expertises, et les rendent par là même illégitimes.

Ainsi, alliant des justifications « civiques » et « industriels », les acteurs déploient de nouvelles formes de critiques autour des questions de contrôle, de confiance, de liberté, d'indépendance et d'authenticité de nos manières de consommer et de produire. Ce champ-ci se cristallise dans des dénonciations à la croisée d'un Bien commun civique et industriel. La critique dénonce l'illégitimité des sanctions d'une nouvelle forme d'épreuve hybride, civico-industrielles, qu'on pourrait qualifier d'épreuve sanitaire contrôlée, et des ordres de grandeurs en résultant.

### *Champ écologique : Décroître et protéger l'environnement*

Ce champ rassemble un ensemble de dénonciations relatives aux dégradations écologiques, à la préservation de la nature et à l'ensemble des questions environnementales. Dans son recours le plus extrême, certains acteurs mobilisent cet axe argumentatif dans un discours dramatique de l'urgence, affirmant la nécessité

d'un changement de tous nos cadres de pensées, à la fois fondateur du capitalisme mais également d'une certaine forme de Modernité, ou plutôt d'une perversion de la pensée Moderne. En effet, les acteurs en arrivent à interroger tout le rapport de l'Occident à la Nature. Toute notre conception Moderne dualiste de la Nature/Culture, qui introduit une dichotomie entre ce qui relève de l'Homme et ce qui est « Non Humain », entre objet des « sciences dures » et sujets des « sciences humaines » s'en trouve ainsi remise en question (Descola, 2001). Extériorisée, réifiée, la Nature est perçue comme à la disposition des hommes et de leurs systèmes de productions. Or, la « crise environnementale » oblige à repenser cette conception, culturellement construite, d'une nature-objet extérieure à l'homme.

En outre, le « projet moderne » semble « perdu » dans une rationalité instrumentale amorale, dont l'absence de finalités ouvre la perspective d'une névrose de l'accumulation matérielle, destructrice de l'environnement. La rationalité moderne est, en fait, vite devenue instrumentale, la connaissance visant en définitive l'utilisation voire l'exploitation des éléments ainsi maîtrisés (Jacquemain, 2002). A la place de se demander « pourquoi », vers « quel but », l'homme moderne se demande « comment », s'enfermant dans une logique du « plus vaut plus », de la croissance pour la croissance. D'un moyen, la croissance économique est ainsi devenue une fin. La consommation infinie et éternellement renouvelée qui en constitue le corollaire est progressivement remise en questions par certains acteurs qui en soulignent l'absurdité, le non-sens, l'irrationalité. Une telle critique ébranle le capitalisme et la société de consommation en rejoignant la théorie ou mouvement de la Décroissance/Objecteurs de Croissance (Latouche, 2007). Dénonçant l'absurdité du capitalisme, et l'insoutenabilité d'une « croissance infinie dans un monde fini », les ténors de la Décroissance reprennent, traduisent et intègrent les critiques d'une «compulsion névrotique» naissant de l'hyper-rationalité instrumentale qui phagocyte la Modernité contemporaine. Cette nécessité, face aux limites et dangers écologiques, de modifier toute notre structure de pensées, nos mentalités, cet impératif d'un renversement de nos valeurs occidentales sont clairement énoncés par certains acteurs interrogés. Dans ce cadre, les GAC peuvent être perçus comme une forme de « laboratoire d'une Décroissance pratiquée».

Cependant, si l' « urgence écologique » est présente en « toile de fond » au fil de tous les entretiens sans exception, seuls quelques acteurs interviewés y font directement et prioritairement référence. En fait, pour plusieurs acteurs les questions écologiques ne constituent pas en soi une base argumentative, car elles résultent des trois axes du substrat critique précédemment mis en évidence. Les risques et dommages liés à l'environnement sont alors perçus comme des conséquences d'épreuves civiques, domestiques, inspirées, industrielles ou marchandes distendues. Si les autorités publiques assuraient leurs fonctions de contrôle, réglementation et sanction en matière de pollution de l'environnement, ou si les citoyens se

réinvestissaient dans leur communauté locale, sortant progressivement d'un carcan marchand pervers, individualiste, égoïste, ne respectant plus aucun Bien Commun ; les problèmes écologiques s'en trouveraient indirectement résolus.

Pour d'autres personnes, par contre, les problèmes écologiques composent une motivation supplémentaire et complémentaire à leur action. L'écologie semble alors déboucher sur un nouvel ordre de grandeur, et les justifications en termes d'environnement s'enracinent dans ce dernier. Ces nouveaux principes légitimes argumentaires furent identifiés par plusieurs auteurs, dans une tentative de modélisation d'une Cité Verte (Lafaye and Thevenot, 1993, Mermet, 2007). D'après les travaux de synthèse de Mermet (2007)<sup>8</sup>, le Principe supérieur commun de la Cité Verte se traduit dans la conscience, la protection et le respect de la Nature. Le Grand est le défenseur de cette dernière, et le Rapport de grandeur est assuré par le bénéfice collectif retiré des actions environnementalistes. L'abandon des activités et de toutes formes de consommations « égoïstes », « faciles », « valorisantes », « agréables », etc. mais dommageables pour l'environnement établit la Formule d'investissement. L'expression du jugement se manifeste dans la conservation des biens et processus naturels, de la biodiversité à la dépollution des sites « verts », en passant par la protection de la couche d'ozone, etc. A partir de cette Cité, certains acteurs dénoncent une appropriation marchande des questions environnementales. Leurs critiques affirment l'inauthenticité de la réappropriation des menaces écologiques par une offre de biens et services soi-disant « écolo ». La critique dévoile une pollution de l'épreuve verte en devenir par des forces marchandes. La sanction de l'épreuve est alors injuste, et le Bien Commun non assuré, la consommation de ces produits faussement respectueux de l'environnement ne bénéficiant pas réellement à la Nature et à sa protection. Surtout que les consommateurs de biens soi-disant écologiques mais issus de la grande distribution et du business international, s'ils se donnent bonne conscience, ne peuvent être Grands, malgré leurs ambitions, au sein de la Cité Verte, n'en assumant pas le coût d'investissement.

Cependant, cette Cité Verte est encore loin d'être stabilisée et de faire l'unanimité (Lafaye and Thevenot, 1993, VanDam and Nizet, 2012). Sa faiblesse réside notamment dans l'absence de textes, d'un corpus théorique, écrit ou oral, suffisamment représentatif pour ancrer, cadrer, formaliser ces nouveaux principes, et assurer ainsi le degré de généralité et de légitimité auquel doit répondre toute Cité. Les propos des acteurs recueillis reflètent ainsi, significativement, les dissensions et

---

<sup>8</sup> Notons que Denise Van Dam et Jean Nizet (2012) proposent une formalisation légèrement différente d'une Cité Verte, avec comme Principe de justification le fait de « rendre compte des actions en montrant qu'elles vont dans le sens de la reconstruction des liens entre l'homme, la société et la nature », et comme Grands « les personnes qui ont développé un équilibre personnel et qui entretiennent des échanges équilibrés avec les autres et avec la nature » (2012 :251). Cette remarque illustre assez bien les difficultés rencontrées par les théoriciens pour formaliser une Cité Verte, selon des principes argumentatifs stables et solidement ancrés, théoriquement comme empiriquement.

les débats au sein du monde académique sur l'émergence ou non d'un nouvel ordre légitime de justification articulé autour de la protection de la Nature.

### Un substrat de légitimations commun mais peu mobilisable

Les propos recueillis au sein de GAC et d'organismes de CE relèvent d'un ensemble critique vaste et diversifié, mais présentant des constantes clairement identifiables. Un substrat de justifications commun se dégage ainsi de leurs discours, chaque acteur, sans exception, puisant dans ce terreau argumentatif constitué de quatre champs légitimes. Un champ formalise une cohérence de critiques intuitives et représente des montées en généralité, fondatrices d'accords ou de compromis justifiés. Il est assez général pour être communément mobilisé par tous les acteurs, au-delà de la contingence des situations approchées. Ainsi, GAC et CE constitueraient deux initiatives « citoyennes » complémentaires, l'autarcie n'étant pas envisageable, ni même souhaitable. Si la majorité des Gaceurs estime que le commerce équitable constitue un « moindre mal » plus qu'une véritable alternative, ils reconnaissent sa valeur face au commerce international « traditionnel », et les difficultés voire l'impossibilité de ne pas consommer des produits venant « du Sud » ; autant dès lors qu'ils soient équitables. En outre, par son souci de l'environnement, le commerce équitable cherche à intégrer tous les aspects d'un développement durable, y compris dans ses dimensions écologiques, réfutant par là même les critiques « vertes » que les promoteurs de cycles courts de production/commercialisation pourraient leur reprocher. Parmi les quatre axes mis en évidence, trois recourent clairement une approche tridimensionnelle du DD. Le quatrième, le champ argumentatif civico-sanitaire peut être vu comme rassemblant des éléments articulant les trois autres dimensions : participation et démocratie sont autant de facteurs clés d'un DD, sorte « d'huile » dans les rouages de l'intégration et la coordination des préoccupations SEE. La question des risques est quant à elle bien souvent aux fondements de l'engagement, à la racine d'une réflexion plus générale sur la durabilité de notre société et de son avenir. Les arguments civico-sécuritaires englobent ainsi les 3 axes d'un DD. Par les réflexions et les processus qu'ils génèrent, la question des risques et de la participation citoyenne dans leur gestion pose celle du développement et de ses défis.

Toutefois, si les quatre champs mis en évidence sont certes réellement et invariablement mobilisés par l'ensemble des acteurs interrogés, ils recouvrent des intensités et des priorités très diversifiées. On est dès lors encore loin d'une représentation unifiée, cohérente et claire d'un DD dans ses trois dimensions. Premièrement, la dimension sociale recoupe les questions de liens et capitaux sociaux, comme celle de l'exclusion générée par une précarisation professionnelle et financière. Que ce soit le CE qui ambitionne d'assurer des conditions d'existence meilleure aux petits producteurs du Sud, ou les GAC qui aspirent à rendre accessible,

même aux moins nantis, une nourriture de qualité coûteuse dans les circuits conventionnels de la grande distribution, les deux initiatives étudiées s'inscrivent dans une volonté de promouvoir une justice sociale et redistributive. L'axe social recouvre dès-lors des réalités concrètes ne se recoupant que partiellement et ne conditionnant pas de la même manière la soutenabilité du développement. Cette dualité est d'ailleurs parfois référencée dans la littérature sous le vocable « développement social » – renvoyant aux « composantes sectorielles du bien-être, c'est-à-dire à la santé, la nutrition, l'éducation, l'emploi, les affaires sociales, etc., qui concernent les secteurs sociaux, et dont la distribution et les privations soulèvent les questions de pauvreté, d'inégalité, de chômage, et d'exclusion » (Ballet et al., 2011: 93) – et « développement sociétal » – portant « sur le niveau de qualité interne de la société, c'est-à-dire sur l'importance et l'intensité des interactions sociales qui existent entre les acteurs de cette société » (Ballet et al., 2011: 94). Toutefois, l'aspect « développement social » est plutôt perçu par les acteurs interviewés comme relevant de l'axe marchand, et donc plutôt des questions de durabilité économique, s'éloignant par-là, dans leur perception de la réalité, des conceptions officielles, « théoriques », du DD.

En second lieu, l'importance voire l'existence même du pôle environnemental en tant que source indépendante de dénonciation critique est perçue très différemment selon les acteurs approchés. Pour certains, il n'est que conséquence malheureuse d'épreuves polluées, et dès lors distendues, dans d'autres mondes. Retendre ces dernières solutionnerait indirectement les défis environnementaux, et assureraient un DD. Pour d'autres par contre, la question de la soutenabilité écologique constitue LA priorité, LA raison de s'engager, LA critique la plus mobilisatrice, fondatrice d'un accord commun sur la nécessité d'ébranler voire de renverser tout le capitalisme. Pour ces derniers, le DD est impossible, une sorte de malhonnêteté intellectuelle refusant de voir le caractère fini des ressources environnementales, ou une nouvelle manipulation du système capitaliste pour se donner un vernis de légitimité. C'est la conception même du « développement », surtout lorsqu'il rime avec croissance économique, qui s'avère frauduleuse. Cet axe « vert » semble ainsi être le plus prometteur afin de créer un corpus de légitimités aptes à la fois à rassembler les différents consom'acteurs dans une forme de « plus petit commun dénominateur » critique, et porteur d'un véritable projet sociétal, bien qu'encore flou et parcouru d'imprécisions et de dissensions. En fait, si « l'écologisme propose un projet social et politique total » (Bozonnet, 2010: 104), celui-ci se construit principalement au sein d'instances reconnues (parti politique, ONG, etc.) sans toutefois percoler en tant qu'idéologie et discours partagé parmi ces nouveaux militants qui se réclament d'une « belle anarchie créatrice », et refusent toutes formes d'institutionnalisation et de revendications organisées autour de porte-paroles reconnus. Les consom'acteurs, figures plus discrètes mais constantes de ces nouveaux citoyens, refusent ainsi,

souvent et ouvertement, tout engagement politique, et évitent de porter la responsabilité d'un consensus de revendications.

En outre, évaluer la durabilité environnementale d'une stratégie ou d'un objet pose un véritable défi quotidien. Comment savoir s'il vaut mieux acheter des haricots d'Afrique cultivés en pleine terre mais venus par avion ou des haricots européens cultivés sous serres ? Comment évaluer toute la chaîne de productions/distributions d'un produit à l'aune de critères écologiques, en tenant compte des émissions de gaz à effet de serre mais aussi de l'impact sur la biodiversité, la pollution des eaux, la gestion des déchets, etc. ? Vaut-il mieux acheter dans un GAC si on s'y rend toutes les semaines en voiture ou aller une fois par mois dans une grande surface ? Enfin, la durabilité économique est parcourue de tensions internes, entre solidarité internationale et locale, entre nécessité de rentabilité/viabilité et justice sociale. La question d'un « prix juste » est ainsi symptomatique de la difficulté à évaluer un développement économique durable, à la fois pour les producteurs ET les consommateurs. En outre, la viabilité économique et financière est un vrai défi pour les GAC comme pour le CE, en témoignent les faillites de trois des quatre magasins étudiés en 2009 et le dépérissement de nombreux GAC à un moment ou l'autre de leur histoire.

De plus, les tensions entre objectifs sociaux et commerciaux sont bien connues des chercheurs et acteurs s'intéressant à l'économie et aux entreprises sociales ; y ajouter des préoccupations environnementales ne fait que rendre l'exercice plus périlleux. La question du travail bénévole chez Oxfam est un bon exemple de telles tensions. L'emploi de vendeurs non rémunérés est ainsi perçu par certains concurrents d'Oxfam, particulièrement les petits commerçants indépendants, comme une forme de concurrence déloyale prédatrice d'emplois rémunérés. Les détracteurs du CE le pointent aussi comme une évidence de la non-viabilité financière d'un CE à grande échelle. Ces tensions se révèlent encore plus vives lorsque des préoccupations économiques sont couplées à des préoccupations environnementales et sociales. Par exemple, vaut-il mieux acheter des légumes africains « bio » ou des productions belges « non bio », sachant que certaines cultures africaines destinées à l'exportation créent des famines en tuant l'agriculture vivrière ? Faut-il cesser d'acheter des fleurs cultivées sous serres en Europe, quitte à mettre leurs producteurs au chômage ? Quelles positions prendre par rapport au commerce international ? Aux agro-carburants ? Faut-il privilégier des arguments liés à la pollution des sols ou de proximité (liés à la pollution de l'air) ? etc. Toutes ces questions sont sources de débats constants entre Gaceurs et membres d'organismes de CE. Elles font l'objet de ré-évaluations fréquentes, chaque situation problématique étant solutionnée au mieux ponctuellement, faute de principes généraux à l'aune desquels fournir des évaluations systématiques. Les méthodes comptables offrent des outils d'évaluation des performances économiques, mais on est très loin de

disposer de tels outils concernant la soutenabilité sociale et environnementale, du moins accessibles aisément aux citoyens engagés dans des initiatives pour un DD.

## Conclusion

Même des organisations qui se réclament pourtant clairement d'une volonté d'allier développement socio-économique et environnemental dans une dynamique durable, font montre de beaucoup de difficultés à combiner des critères relevant de ces trois dimensions, et ce dans leurs pratiques quotidiennes, dans leurs stratégies à long terme, comme dans leurs représentations. Des tensions sont ainsi manifestes entre pôles rhétoriques, entre rhétoriques et pratiques, et au sein des pratiques elles-mêmes. Pourtant, lier les dimensions SEE pourrait justement devenir un facteur de résolution des controverses naissantes lors de stratégies de mise en œuvre d'un DD, à la condition que de leur intégration naisse un référentiel opérationnel. La question restant dès lors d'identifier de tels étalons, soit d'élaborer un ordre de grandeur reposant sur un principe supérieur commun clair à partir duquel évaluer les situations. Or, qu'il s'agisse de l'axe social, économique (marchand) ou environnemental, un tel principe supérieur commun est toujours actuellement en construction. En outre, issus principalement de compromis entre principes préexistants, de ces champs découlent des épreuves dont la sanction est toujours controversée et les règles (les forces légitimes et les processus d'évaluation admis, pouvant intervenir dans l'épreuve) mal stabilisées. De telles observations plaident pour la construction d'un référentiel « DD » beaucoup plus abouti et clair apte à transformer un concept actuellement flou et difficilement mobilisable, jusque dans les représentations des acteurs, en un socle moral auquel se référer légitimement.

Ainsi, si on retrouve bien l'écho du DD dans les justifications motivant les acteurs d'une « autre économie », des contradictions et conflits entre préoccupations SEE parsèment leurs représentations et leurs stratégies concrètes. Des décisions s'en trouvent suspendues et ces initiatives semblent ne pouvoir que rester locales, ponctuelles et quasi contingentes. Dès lors, sous l'éclairage de la sociologie des épreuves, les GAC et le CE peuvent actuellement être perçus comme des formes d'arrangements. Temporaires voire locaux, ils ne résolvent pas les conflits et critiques mais en trouvent une solution ponctuelle, en attendant que les autorités assurent un recadrage des épreuves ou leur dépollution afin de les rendre à nouveau légitimes, ou que des solutions plus générales, publiques et institutionnelles soient présentées. Leurs participants désirent d'ailleurs ouvertement agir « ici et maintenant » dans les limites de leurs moyens, dans la ponctualité d'un projet qu'ils estiment juste et valorisant. Toutefois, pour devenir force de changement, ces initiatives devront dépasser l'intérêt particulier de leur membre vers un discours en termes de biens publics. Or cette dynamique semble précaire dans les mouvements citoyens



contemporains. Leurs participants paraissent en effet refuser toutes formes d'institutionnalisation, et éprouvent des difficultés à créer un grand récit commun, une utopie vers laquelle tendre solidairement (Bozonnet, 2010). Cette double absence, à la fois d'un substrat de critiques et de justifications commun stabilisé et légitimement mobilisable, et d'un récit utopique vers lequel tendre ensemble, à l'aune duquel diriger des actions politiques, pose la question de la possibilité d'un « rôle «transformatif » de ces pratiques » (Verhaegen, 2012: 266).

Cette dernière affirmation rejoint le cadre théorique des approches de la transition, selon lequel des niches innovatrices, portées par des visions ou comportements alternatifs, pourraient naître et se diffuser lorsqu'un régime<sup>9</sup> sociotechnique est ébranlé par des tensions internes, des crises ou des chocs (Gameren et al., 2012, Verhaegen, 2012). Les GAC ou les « entreprises » de CE peuvent être perçues comme de telles niches. Or la multiplication, la contagion de ces dernières pourraient, selon cette perspective, finalement ébranler le régime dans son ensemble. Deux évolutions possibles sont en fait identifiées dans la littérature. Soit le régime absorbe finalement certains éléments de ces niches, conduisant à une « transformation incrémentale » par amélioration de ce dernier qui, finalement, en ressort renforcé<sup>10</sup>. Soit les valeurs portées par ces initiatives sont radicalement incompatibles avec le régime, et pourront à terme imprimer des transformations profondes à celui-ci (Verhaegen, 2012). Cependant, cette dynamique ne conduira à un bouleversement profond du système dominant que si les niches se multiplient et se répandent à tel point que leurs pratiques deviennent une norme, adoptée par les acteurs dominants. Pour éroder l'organisation sociétale et économique actuelle, les consom'acteurs devraient donc, selon cette approche, devenir une forme de masse critique apte à modifier les comportements dominants. Il semble toutefois difficile d'imaginer une telle évolution si leur engagement reste au niveau de la « praxis » (Frère, 2006), local et ponctuel, refusant toute portée politique, d'organisation ou forme d'institutionnalisation. D'autre part, ces initiatives n'apparaissant pas ancrées dans un nouveau paradigme général de développement, ne semblant pas encore tendues vers un idéal partagé, vers un récit commun à promouvoir pour l'avenir, comment pourraient-elles devenir moteur de changement, « contaminer » d'autres acteurs vers une transition sociétale globale ? La question devient alors finalement de savoir si, au-delà de compromis mal stabilisés, le DD porte en lui les prémices d'un tel récit, fécond de justifications légitimes et terrain d'encrage de critiques

---

<sup>9</sup> « Les « régimes » sont les modes dominants de faire (c'est-à-dire les modes de production et de consommation) et de penser (c'est-à-dire les modes de représentations et de perceptions) qui comprennent les dimensions structurelles, culturelles et liées aux pratiques. » (Gameren et al., 2012 : 57)

<sup>10</sup> Les approches de la transition semblent par ce raisonnement rejoindre l'idée d'absorption par l'Esprit du capitalisme de ses critiques afin de se redéployer dans un nouvel ordre de justification et d'en sortir ainsi renforcé (Voir Boltanski et Chiapello, 1999)

fortes, apte à repenser la Modernité comme vecteur de durabilité et de progrès dans un sens non exclusivement instrumental.

## Bibliographie

- AUDET, R. & GENDRON, C. 2012. Agroécologie systémique, agroécologie politique et agroécologie humaine. *In: VAN DAM, D., STREITH, M., NIZET, J. & STASSART, P. (eds.) La gouvernance des groupements d'achat alimentaires et ses paradoxes.* Dijon: Educagri.
- BALLET, J., DUBOIS, J.-L. & MAHIEU, F.-R. 2011. La soutenabilité sociale du développement durable: de l'omission à l'émergence. *Mondes en Développement*, 39-2011/4, 89-110.
- BAUMAN, Z. 1998. *La coût humain de la mondialisation*, Paris, HACHETTE Littératures.
- BECK, U. 1986. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion.
- BECK, U. 2003. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion.
- BOCQUET, A.-M., GÉRARDIN, H. & POIROT, J. 2010. Économie sociale et solidaire et développement durable: quelles spécificités pour les coopératives et les mutuelles? *Géographie, Économie, Société*, 12, 329-352.
- BOLTANSKI, L. & CHIAPELLO, E. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, L. & THÉVENOT, L. 1991. *DE LA JUSTIFICATION. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BOZONNET, J.-P. 2010. L'écologisme autrement: naissance d'un grand récit et désinstitutionnalisation des formes d'action écologiste. *In: AUDET, R., GENDRON, C. & VAILLANCOURT, J.-G. (eds.) Développement durable et responsabilité sociale. De la mobilisation à l'institutionnalisation.* Canada: Presses internationales polytechnique.
- BRUNDTLAND, G. H. 1987. Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future (Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement: Notre avenir à tous). Oslo: Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies.
- BRUNEL, S. 2004. *Le développement durable*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DEFOURNY, J. 1992. Le secteur de l'économie sociale en Belgique. *In: DEFOURNY, J. & (EDS), J. L. M. C. (eds.) Economie Sociale. Entre économie capitaliste et économie publique.* Bruxelles: De Boeck Université.
- DESCOLA, P. 2001. Par-delà la nature et la culture *Le débat*, Mars-Avril 2001.
- FRÈRE, B. 2006. *L'économie solidaire à l'épreuve de la pratique : contribution à une grammaire sociologique des dispositifs argumentaires.* PhD in Sociology, University of Liège - EHESS.
- GAMEREN, V. V., RUWET, C., BAULER, T. & MUTOMBO, E. 2012. La gouvernance des groupements d'achats alimentaires et ses paradoxes. *In: VANDAM, D., STREITH, M., NIZET, J. & STASSART, P. (eds.) Agroécologie, entre pratiques et sciences sociales.* Dijon: Educagri.
- GENDRON, C. 2006. Codes de conduite et nouveaux mouvements socioéconomiques: la constitution d'un nouvel ordre de régulation à l'ère de la mondialisation *Revue Gestion, HEC Montréal*, 32, 55-64.
- GIBSON, K. 2012. Stakeholders and Sustainability : An Evolving Theory. *J Bus Ethics*, 109, 15-25.
- HAYNES, I. 2006. Défis et tensions dans le commerce équitable : une approche bibliographique *In: AUROI, C. & CASTILLO, I. Y. D. (eds.) Economie solidaire et commerce équitable. Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique latine.* Louvain: UCL :Presses Universitaires de Louvain.
- HUBAUT, S. 2007. *Le Groupe d'Achat Commun de Louvain-la-Neuve : Une expérience collective de résistance à la marchandisation du quotidien et de l'alimentation.* DES en anthropologie Mémoire, Université Catholique de Louvain.
- JACQUEMAIN, M. 2002. *La raison névrotique. Individualisme et société*, Bruxelles, Labor.
- LAFAYE, C. & THEVENOT, L. 1993. Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie*, 34, 495-524.
- LATOUCHE, S. 2007. *Le pari de la décroissance*, Paris, Fayard.
- LIVIAN, Y.-F. & HERREROS, G. 1994. L'apport des économies de la grandeur: Une nouvelle grille d'analyse des organisations? *Revue française de gestion*, Novembre-Décembre, 43-59.

- MARCHAND, A., CONINCK, P. D. & WALKER, S. 2005. La consommation responsable : perspectives nouvelles dans les domaines de la conception de produits. *Nouvelles pratiques sociales*, 18, 39-56.
- MERMET, L. 2007. La cité écologique : droit de cité pour la nature et les environmentalistes (résumé). *Recherches Exposées en Ligne REEL-RGTE* [Online].
- NACHI, M. 2006. *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand-Colin.
- OSTROM, E. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press.
- PELSMACKER, P. D., JANSSENS, W., STERCKX, E. & MIELANTS, C. 2006. Convictions, attitudes et comportement d'achat des consommateurs belges face au commerce équitable. In: AUROI, C. & CASTILLO, I. Y. D. (eds.) *Economie solidaire et commerce équitable. Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique latine*. Louvain: UCL :Presses Universitaires de Louvain.
- SEN, A. & DRÈZE, J. 1995. *The Amartya Sen and Jean Drèze Omnibus: (comprising) Poverty and Famines; Hunger and Public Action; and India: Economic Development and Social Opportunity*, Oxford University Press.
- VANDAM, D. & NIZET, J. 2012. Les agriculteurs bio deviennent-ils moins verts? In: VANDAM, D., STREITH, M., NIZET, J. & STASSART, P. (eds.) *La gouvernance des groupements d'achat alimentaires et ses paradoxes*. Dijon: Educagri.
- VERHAEGEN, E. 2012. Les réseaux agroalimentaires alternatifs: transformations globales ou nouvelle segmentation du marché? In: VANDAM, D., STREITH, M., NIZET, J. & STASSART, P. (eds.) *La gouvernance des groupements d'achat alimentaires et ses paradoxes*. Dijon: Educagri.